



PREFECTURE DE L'OISE

DDT/SEEF
bureau de l'environnement
Françoise Batelliye

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FEVRIER 2010

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 9 février 2010 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M^{me} Patricia Willaert, secrétaire général de la préfecture, accompagnée de M. Jean-Marc Verzelen, directeur départemental des territoires adjoint, et de M^{mes} Mireille Aurégan, Françoise Batelliye et Catherine Cancalon du bureau de l'environnement.

Assistaient à la réunion

Membres permanents

- M^{me} Cécile Morciano, direction départementale des affaires sanitaires et sociales, accompagnée de M. Maurice Bily,
 - M^{me} Isabelle Modeste, direction départementale des territoires,
 - M. Jean-Claude Dangreville, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de M^{me} Mathilde Ducatel et de M. Pierre Bureau,
 - M^{me} Nathalie Haudebourt, direction départementale de la protection des populations, accompagnée de M^{me} Chantal Roose,
 - M^{me} Séverine Jolibois, service interministériel de défense et de protection civile,
 - M^{me} Paulette Rosius, ROSO,
 - M^{me} Nicole Oliviez-Peluffe, médecin chef,
 - M. André Delanef, FDAAPPMA de l'Oise,
 - M. Hervé Duroyon, UDAF de l'Oise,
 - M. Frédéric Sourbet, chambre de métiers et de l'artisanat,
 - M. Christophe Ménard, chambre de commerce et d'industrie,
 - M. Guy Geiger, ingénieur chimiste,
 - M. Jean-Jacques Verdebout, CRAM,
 - M^{me} Agnès Janes, INERIS,
 - M. Franck Pia, chambre d'agriculture,
- Absents excusés :
- M. Benoît Grégoire, chambre d'agriculture.

Membres consultatifs et invités

- M^{me} Céline Sobecki, service départemental d'incendie et de secours,
- M. Vincent Demonchy, chambre de commerce et d'industrie de l'Oise.

A noter :

Les dossiers Delattre/Fruitier à La Hérelle (installations classées pour la protection de l'environnement) et Sanef sur les communes de Brasseuse, Plailly et Senlis (loi sur l'eau) ont été retirés de l'ordre du jour.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 9 février 2010

**DDASS – HABITAT INSALUBRE
Dossier n°1**

OBJET : Immeuble sis 2 rue du Lieutenant Ducloux à Compiègne

▪Projet d'arrêté préfectoral déclarant l'immeuble insalubre remédiable

RAPPORTEUR

▪M. Bily

PERSONNES ENTENDUES

▪Aucune

OBSERVATIONS

Aucune

AVIS DU CODERST

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 9 février 2010

**DIVERS
Dossier n°2**

OBJET : Agrandissement du cimetière de Venette

RAPPORTEUR

- M^{me} Aurégan

PERSONNES ENTENDUES

- M. Dufeu, 1^{er} adjoint au maire

OBSERVATIONS

M. Geiger relève qu'il est prévu l'abandon des puits privés à l'aval du projet d'extension. Il serait préférable de les combler.

M. Dufeu précise qu'il n'a pas connaissance de l'existence de puits à l'aval du cimetière mais que la municipalité n'est pas forcément informée de l'existence de puits privés. S'il le faut, la population sera informée de la nécessité de combler les puits.

L'article 3 du projet d'arrêté devra être modifié pour prévoir le comblement des puits plutôt que l'abandon.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 9 février 2010

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL Dossier n°3**

OBJET : Société K20 à Lierville et Liancourt-St-Pierre

- APC imposant une interprétation des milieux et un plan de gestion pour le site

RAPPORTEUR

- M. Bureau

PERSONNES ENTENDUES

- M. de Chezelles, maire de Lierville
- M. Roullier, maire de Liancourt-St-Pierre

OBSERVATIONS

M. le maire de Lierville souligne que l'établissement est bien tenu et espère qu'il en sera de même après le changement d'exploitant.

M. Bureau précise que le personnel d'exploitation reste sur place. K20 est une filiale de Sita France qui prend en charge les déchets de classe 2.

A la demande de M^{elle} Rosius, il est précisé que les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) seront organisées selon la même fréquence que précédemment (2 fois par an). M. Bureau indique que la prochaine CLIS pourrait se tenir fin mars.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 9 février 2010

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL Dossier n°4**

OBJET : Société CLARIANT SPECIALTY FINE CHEMICALS à Trosly-Breuil
APC autorisant la détention et l'utilisation de sources radioactives scellées

RAPPORTEUR

- M^{me} Ducatel

PERSONNES PRESENTES

- M. Ménard, société Clariant SFC
- M. Pollet, 1^{er} adjoint au maire

OBSERVATIONS

Aucune.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 9 février 2010

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP Dossier n° 5**

OBJET : M. Philippe VERMEULEN à Ansauvillers

- APC de dérogation de distances

RAPPORTEUR

- M^{me} Roose

PERSONNES ENTENDUES

- M. Vermeulen
- M^{me} Dufresnes, maire

OBSERVATIONS

M. Verdebout s'inquiète du devenir de l'exploitation située dans le village et pouvant être à l'origine de nuisances potentielles.

Mme le maire indique que l'établissement se situe à la limite du village et qu'il n'est pas prévu d'extension des habitations dans cette zone.

M. Vermeulen précise que d'un point de vue économique, il est indispensable, dans l'immédiat, d'augmenter le cheptel pour poursuivre l'activité. Il est prévu une reprise de l'exploitation par l'un de ses fils, dans 3 ans.

M. Ménard demande des précisions sur la nature des effluents liquides. M. Vermeulen indique qu'ils sont constitués par les eaux blanches en provenance de la salle de traite.

-Sortie -

M^{me} Haudebourt précise que le programme de mise aux normes des installations d'élevage a été prolongé de 2 ans en octobre 2009, ce qui explique le nombre de dossiers de dérogation de distances présentés au CODERST.

Le Docteur Peluffe rappelle son opposition à la délivrance de dérogations de distances de façon quasi systématique.

M. Pia rappelle la nécessité de procéder à la mise aux normes des établissements d'élevage. Le régime de dérogation de distances est prévu par la loi afin de permettre la réalisation de projets dans de bonnes conditions. En cas de problème, une dérogation de distance peut être retirée.

M^{me} Roose souligne qu'en cas de dérogation de distance accordée, des mesures compensatoires en faveur des tiers sont prescrites.

M. Verzelen indique que les situations restant à examiner dans le cadre de la prolongation du programme sont celles posant le plus de difficultés. Dans le cas présent, la mise aux normes des installations doit intervenir dans le délai de 2 ans pour que l'activité puisse être poursuivie.

AVIS DU CODERST

favorable à la majorité, 1 voix contre, 1 abstention

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 9 février 2010

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP Dossier n° 6**

OBJET : M. Jérôme DESPLANQUES à Hécourt

▪APC de dérogation de distances

RAPPORTEUR

▪M^{me} Roose

PERSONNES ENTENDUES

▪M. Desplanques

▪(excusé : M. le maire)

OBSERVATIONS

A la demande de M. Verdebout, l'exploitant indique qu'il souhaite créer un bâtiment pour stocker de la paille. Actuellement, le stockage de paille est à distance, ce qui le contraint à faire des allées et venues avec son tracteur.

- Sortie -

M^{me} Haudebourt précise que le terrain sur lequel se situe l'exploitation est en forte pente. La création du bâtiment de stockage de paille constitue une amélioration des conditions d'exploitation.

AVIS DU CODERST

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 9 février 2010

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP Dossier n° 7**

OBJET : EARL du CLOS ANCELOT à Villers-St-Barthélémy

- APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR

- M^{me} Roose

PERSONNES ENTENDUES

- MM. et M^{me} Signez, associés dans le groupement laitier
- M. Pelletier, 1^{er} adjoint au maire

OBSERVATIONS

Aucune.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

favorable à la majorité, 1 voix contre, 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} le Secrétaire général lève la séance.

La réunion suivante du conseil aura lieu, selon le calendrier pré établi, le 4 mars 2010.

La Présidente,


Patricia WILLAERT
